

Image not found or type unknown



Prime sur objectif proratisée

Par **Xesbeth**, le **24/07/2008** à **15:12**

Bonjour, rnrnEst-il legal de proratiser une prime sur objectif bien que celui-ci soit réalisé à 100% ?rnrnL'exemple est le suivant : je suis commercial, j'ai un quota à faire (qui est déterminé tous les mois). Selon réalisation de ce quota, j'ai une prime par mois (ce n'est pas un % de mon chiffre mais un bareme selon le % effectué, par ex 100€ si 90%, 150€si 100%, etc...)rnrnMon contrat stipule que cette prime est au prorata du temps de presence... donc si je prends des congés mais que mon quota est réalisé, je ne gagne pas le total de ma prime...ont-ils le droit de stipuler ça ??rnrnMerci de votre aide.